

HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE

le syndicat SUD EDUCATION 02 organise une heure
mensuelle d'information syndicale dans votre
établissement

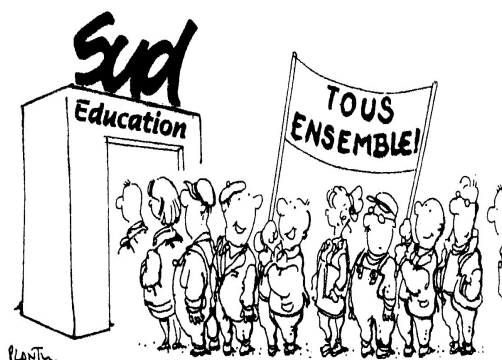
le de à

(dans une salle qui vous sera communiquée ultérieurement)

**CETTE RÉUNION EST OUVERTE À TOUS LES PERSONNELS,
SYNDIQUÉS À SUD ÉDUCATION OU PAS ET NON SYNDIQUÉS**

C'est prévu dans le code du travail !
Vous serez quand même payés,
Et non, on ne pourra pas vous
demander de rattraper vos heures !

Elle portera sur vos conditions de travail
(Heures supplémentaires, pause méridienne,
arrêt de travail, comprendre son contrat,
relation avec la hiérarchie etc...)



**Vous pourrez apporter vos questions
auxquelles nous tâcherons de répondre en direct ou en différé.**

Tout agent a droit à une heure d'information syndicale dans la limite d'une par mois.
**Au cas où plusieurs organisations déposeraient une HMI le même mois, l'agent est libre de
choisir à laquelle il veut assister.**

Pour toute demande d'information, contactez-nous à contact@sudeduc02.org ou au 06 70 67 39 64.

*Votre chef d'établissement peut vous demander de signaler que vous souhaitez assister à
cette réunion. Il en a le droit, et cela ne peut avoir aucune conséquence autre qu'une
meilleure organisation du service.*

éducation
Sud
02

Sud Education Aisne